

COMMUNE : 147 NIVILLAC
 ARRONDISSEMENT : 56 VANNES
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE LA ROCHE-MUZILLAC



N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2015 1	Taux d'imposition communaux de 2015 2	Taux d'imposition plafonnés 2016 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	4 077 746	18,43	>>>	4 164 000	767 425
Taxe foncière (bâti).....	3 014 652	23,09	>>>	3 118 000	719 946
Taxe foncière (non bâti).	284 971	48,43	>>>	284 100	137 590
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		>>>		Total :	1 624 961
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016 5

1720986	-	63 520	-		-		-		-	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 7		Produit des IFER 8		Produit de la CVAE 9		TASCOM 10
										DCRTP 11
				Versement GIR 11		Prélèvement GIR 11		Prélèvement pour le FSRIF		
									1657466	
									Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4b

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2016 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	18,43	Produit attendu		18,80	4 164 000	782 832
Taxe foncière (bâti).....	23,09	1657466		23,55	3 118 000	734 889
Taxe foncière (non bâti).	48,43	1 624 961		49,40	284 100	140 345
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu 1657466

A VANNES

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

ALAIN GUILLOUET

le 11 MARS 2016

Le préfet,

le 20 AVR. 2016

Par délégation,

Le Directeur des relations avec les collectivités locales,

Jean-Marc HAINIGUE

A

Le maire,

le 11/04/2016



Alain Guilhary

MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 147 NIVILLAC
 ARRONDISSEMENT : 56 VANNES
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE LA ROCHE-MUZILLAC



N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	44 007
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	3 053
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 396
Taxe foncière (non bâti) :	14 076
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	988
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	48 629
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR 8

Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz – Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2015, au niveau		Taux plafonds 2016 15	Taux 2015 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2016 (col. 15 – col. 16) 17
	national 13	départemental 14			
Taxe d'habitation.....	24,19	23,19	60,48	8,74000	51,74
Taxe foncière (bâti).....	20,52	22,72	56,80	>>>	56,80
Taxe foncière (non bâti).....	49,15	49,44	123,60	2,12000	121,48
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

17		Taux de CFE perçue en 2015 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
>>>	>>>	
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 :		
national	communal	
>>>	>>>	21,51

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés